

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N° 192**

présenté par

M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés du groupe GDR sont par nature contre les immunités pénales quelles qu'elles soient.

Donc lorsqu'il est question d'une immunité pénale des militaires dans le cadre de leurs actions numériques, nous ne pouvons accepter d'intégrer cet article dans la LPM.